

## COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2014

Etaient présents : Tous les Conseillers sauf Monsieur David GUILLEZ, Madame Laurence GAMBER et Madame Nicole LEMONNIER, excusés.

Secrétaire : Madame Barbara LENGLET.

---

### Le PLUi :

Jany Froissart, maire de Guyencourt, vice-président en charge du patrimoine et du logement et référent du suivi du PLUi, membre du comité de pilotage depuis la dernière mandature accompagné d'Anne Charlotte Blanchard, urbaniste à la Communauté de Communes du Val de Noye présentent aux membres du Conseil municipal la démarche et l'état d'avancement du PLUi.

Beaucoup d'interrogations et questions ont été posées auxquelles ces intervenants ont essayé de répondre, notamment :

- l'intérêt d'un PLUi,
- le respect des zones agricoles,
- la surface des terrains constructibles,
- l'architecture et la loi Grenelle,
- le temps consacré aux opérations d'aménagement prioritaires par commune,

### Informations diverses :

#### • **Pose défibrillateur**

Monsieur FIRMIN verra avec Madame GAMBIER pour l'emplacement du défibrillateur.

#### • **Dégrèvement assainissement**

Suite à une demande de dégrèvement d'un particulier, les membres du Conseil Municipal demandent qu'il soit rappelé aux consommateurs les règles et qu'une délibération nouvelle soit prise pour que dorénavant aucun dégrèvement ne soit accordé s'il n'est pas fait constater par la mairie ou le service des eaux que la surconsommation est due à un joint défectueux.

#### • **Courriers**

Madame le Maire fait lecture du courrier de Madame MURY : les propositions faites par Madame MURY seront revues au cours des différentes commissions concernées.

Madame le Maire fait lecture du courrier de la batterie fanfare : une réponse favorable sera donnée à Monsieur DUPORTAIL. Madame le Maire s'en chargera.

#### • **Boues d'Achères**

Madame le Maire informe les Conseillers sur la fin de l'enquête publique et leur communique l'adresse du site pour consulter le rapport du commissaire enquêteur.

#### • **Droit de préemption**

Madame le Maire fait part aux membres de l'assemblée qu'elle n'a pas exercé de droit de préemption pour la parcelle cadastrée S 216 « derrière preux ».

Le Maire, M.C MAILLART